

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 06918  
Numéro SIREN : 834 234 213  
Nom ou dénomination : 4 CYSEC

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2020 sous le numéro de dépôt 68091

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R068091

N° GESTION : 2018B06918

N° SIREN : 834234213

DENOMINATION : 4 CYSEC

ADRESSE : 4 Place Louis Armand - Tour de l' Horloge 75012 Paris

DATE D'ACTE : 04-03-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

**4CYSEC**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 83 300,00 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 4 Place Louis Armand**  
**Tour de l'horloge**  
**75012 PARIS**  
**\*\*\*\*\***

**SIRET : 834 234 213 00025**

**APE : 6202B**

**RCS PARIS B 834 234 213**

**\*\*\*\*\***

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 04 MARS 2020**  
**\*\*\*\*\***

L'an deux mille vingt,

Le 4 Mars à 19 Heures

Les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée CYSEC au Capital de 83.300 Euros, divisé en 833 actions de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social à 75012 PARIS, 4 Place Louis Armand, Tour de l'Horloge sur convocation faite par la Présidence.

Madame Corinne PLOURDE préside l'assemblée

20 actions

Monsieur Christophe GILBERT représentant la SAS CGWORLD

813 actions

est nommé secrétaire de séance

Le bureau ainsi composé, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Tous les Associés étant présents, le quorum requis par les dispositions légales et statutaires est réuni.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1°) Les avis de convocation, savoir copie des lettres de convocation adressées à tous les Associés,
- 2°) Les projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale,
- 3°) Le rapport de la Présidence,
- 4°) Un exemplaire des statuts de la Société.

Madame la Présidente fait en outre observer tous les documents qui en application des dispositions légales doivent être communiqués à l'Assemblée ont été tenus à la disposition des Associés au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations, puis Madame la Présidente rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la Présidente
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs formalités.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du rapport les opérations proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Cette lecture terminée, Madame la Présidente déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désirent toutes explications et précisions, ainsi que pour répondre à tout commentaire qu'ils pourraient juger nécessaire et utile de présenter.

Diverses observations sont alors échangées, puis personne n'ayant plus demandé la parole, Madame la Présidente a mis successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifiant la convocation et la tenue de la présente Assemblée et après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence prend note de sa démission et décide de la dispenser de son préavis.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède l'Assemblée nomme la société CGWORLD, SIRET : 441 281 920 00021 dont le siège social est situé à 75012 PARIS, 4 Place Louis Armand, Tour de l'Horloge représentée par son Président Monsieur Christophe Gilbert en qualité de Président en remplacement de Madame Corinne Plourde démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie de la présente aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal signé après lecture par les membres du bureau.

La présidente



Le secrétaire

